



Bilan de situation sur l'activité d'enseignement du directeur ou de la directrice d'école

Principe Vu l'évolution vers des écoles dirigées par des professionnels, les directeurs et directrices d'un nombre croissant d'établissements n'enseignent plus. Beaucoup d'entre eux continuent cependant à enseigner une partie de leur temps. Dès lors qu'un directeur ou une directrice d'école donne plus de huit leçons, il convient de dresser le bilan de cette activité d'enseignement.

Compétence En principe, c'est un ou une représentante de l'autorité d'engagement (généralement le ou la présidente de la commission scolaire) qui mène l'entretien d'évaluation périodique (EEP) avec le directeur ou la directrice d'école. Cet entretien porte sur

- la fonction de directeur ou directrice d'école (cf. Bilan de situation et convention d'objectifs dans le cadre de l'EEP pour les directeurs ou directrices d'école),
- l'enseignement dispensé par le directeur ou la directrice, c.-à-d. l'activité d'enseignement.

Bilan de l'activité d'enseignement du directeur ou de la directrice d'école

C'est le formulaire de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation qu'il faut utiliser pour l'entretien portant sur l'activité d'enseignement du directeur ou de la directrice d'école.

Les caractéristiques d'un enseignement de qualité (cf. annexe 1) servent de point de départ à l'entretien. Celui-ci doit permettre de fixer les objectifs et les thèmes concernant l'activité d'enseignement du directeur ou de la directrice d'école qui seront à intégrer dans l'EEP de la direction d'école.

Si l'autorité d'engagement ne dispose pas dans ses rangs de personnes ayant les compétences spécialisées nécessaires pour évaluer l'enseignement (compétences acquises p. ex. à la faveur d'une formation pédagogique de base, d'une formation continue spécifique, d'une formation de directeur ou de directrice d'école ou d'une activité dans un domaine apparenté), elle peut déléguer cette tâche à une direction d'école externe ou à un ou une autre spécialiste. Les coûts éventuels qui en découlent sont pris en charge par la commune.

Le directeur ou la directrice d'école reçoit l'original du formulaire d'entretien. Une copie de la partie I doit être versée au dossier personnel. Ces documents font partie de l'EEP de la direction d'école.

Annexe 1

Caractéristiques d'un enseignement de qualité

Il n'existe pas d'enseignement de qualité en soi. Les critères suivants correspondent à des critères de qualité interdisciplinaires basés sur des données empiriques (cf. Weinert, Helmke, Meyer). Ils sont donnés à titre indicatif; l'importance à leur donner et leur concrétisation dépendent de la discipline enseignée, du degré d'enseignement et du critère d'adéquation. Ils permettent avant tout d'engager un dialogue constructif avec l'enseignant ou l'enseignante sur son activité d'enseignement.

Connaissances disciplinaires

- Le membre du corps enseignant dispose-t-il des compétences disciplinaires nécessaires?

Gestion de la classe et du temps

- Des règles de comportement ont-elles été mises en place? Celles-ci sont-elles respectées?
- Quelles sont les stratégies utilisées pour prévenir les comportements perturbateurs?
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour contenir les comportements perturbateurs?
- Comment le membre du corps enseignant fait-il face aux préjugés et aux discriminations?

Climat d'enseignement favorable à l'apprentissage

- Le ton des échanges réciproques est-il respectueux, cordial et chaleureux?
- Les erreurs sont-elles mises à profit de manière constructive?

Axes de motivation variés

- Les entrées dans l'apprentissage sont-elles variées?
- Comment les éléments importants du programme sont-ils accentués ?
- Un lien est-il établi avec le vécu de l'élève?
- Le membre du corps enseignant fait-il preuve d'engagement, manifeste-t-il de l'intérêt pour la matière et du plaisir à enseigner?

Structuration et clarté

- Le membre du corps enseignant a-t-il recours à des indications structurantes (présentation, liens, récapitulation) facilitant l'apprentissage?
- Les objectifs pédagogiques sont-ils réalisés correctement en termes de contenus disciplinaires?
- Le langage utilisé est-il clair, correct et compréhensible?

Enseignement axé sur les effets et sur les compétences

- Le membre du corps enseignant oriente-t-il son travail en fonction des lignes directrices du plan d'études?
- Applique-t-il les principes définis par l'ODED au sujet de l'évaluation?
- Met-il l'accent sur l'acquisition de compétences disciplinaires, interdisciplinaires et non disciplinaires?
- Utilise-t-il des outils diagnostiques pour effectuer des bilans réguliers?

Enseignement axé sur les élèves, soutien

- Les élèves peuvent-ils participer aux décisions dans des limites raisonnables?
- Sont-ils amenés à donner leur avis sur l'enseignement (feedback)?
- Le membre du corps enseignant est-il à l'écoute de l'élève pour les questions relatives à l'enseignement et pour les questions personnelles?

Développement d'un apprentissage actif et autonome

- Pendant les cours, l'élève a-t-il suffisamment d'occasions pour apprendre de manière autonome et responsable?

Diversification équilibrée des méthodes et des formes de travail

- Les méthodes et les formes de travail sont-elles adaptées aux élèves, à la discipline enseignée et aux objectifs pédagogiques ?

Consolidation des acquis, garantie de résultat, exercices intelligents

- Les tâches données sont-elles variées?
- Favorisent-elles la réflexion et permettent-elles un entraînement intelligent (et pas seulement un processus mécanique)?

Adéquation ¹

- Quelle est l'attitude du membre du corps enseignant face à l'hétérogénéité de la classe?
- Adapte-t-il les contenus, les difficultés et le rythme au niveau des groupes d'élèves?
- Comment évalue-t-il les effets de cette adaptation?

¹ Le critère de qualité «adéquation» peut être considéré comme un métaprincipe. Dans le langage courant, être en adéquation signifie être adapté à son but. En lien avec la pédagogie, le principe d'adéquation implique que l'enseignement dans sa globalité est adapté aux situations et aux conditions particulières. Dans l'idéal, il influence positivement les processus d'enseignement, d'apprentissage et de socialisation.